

# Turquie : Un tribunal rejette une demande de dissolution d'une association gay

vendredi 7 mai 2010, par [AFP](#)

**Un tribunal turc a rejeté vendredi une demande de dissolution d'une association de défense des droits des homosexuels, accusée de porter atteinte "aux bonnes moeurs", a rapporté l'agence de presse Anatolie.**

"Les homosexuels sont libres de fonder des associations comme toutes les autres personnes", a tranché le juge Mürsel Ermis, d'un tribunal à Izmir (sud-ouest), en prenant sa décision.

La dissolution de l'association Siyah Pembe Üçgen (Triangle noir et rose) était réclamée par les services du gouverneur d'Izmir au motif que ses statuts auraient "porté atteinte à la structure familiale turque et à la morale commune".

Deux associations de défense des droits des homosexuels ont déjà été visées par des requêtes similaires émanant des autorités.

L'an dernier, la Cour de cassation a cassé une décision prononçant la dissolution de Lambda Istanbul tandis qu'en 2005, le ministère public a rejeté à Ankara une demande de fermeture de KAOS-GL.

Contrairement à de nombreux autres pays musulmans, la Turquie ne réprime pas l'homosexualité. Mais elle n'offre pas non plus de protection spécifique aux homosexuels qui sont confrontés à de fortes pressions sociales et parfois à des violences.

En mars, des déclarations de la ministre de la Famille et de la Femme, Aliye Selma Kavaf, ont créé un tollé parmi les activistes gays. M<sup>me</sup> Kavaf avait affirmé que "l'homosexualité est un désordre biologique, une maladie, (...) une chose qui doit être soignée".

---

## Sources

Source : AFP, le 30.04.10